

## VOTER CGT POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC

La CGT avec vous, dans vos établissements et services, entend construire un syndicalisme capable de mettre en mouvement le plus grand nombre, pour imposer d'autres choix.

Agir ensemble, dans le souci de l'unité, pour des revendications largement partagées car élaborées démocratiquement, c'est pour nous la voie syndicale vers des avancées sociales à la hauteur de vos attentes. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnerez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications, vous défendre et faire valoir les valeurs du service public qu'elle porte haut et fort. Vous lui donnerez plus de moyens pour lutter pour l'emploi, pour des revalorisations statutaires, pour l'amélioration de nos conditions de travail, pour la défense d'orientations progressistes.

### LA CGT : LA FORCE SYNDICALE

Voter CGT pour la CAP, c'est voter pour la première organisation syndicale. C'est voter pour une force syndicale puissante et combative. C'est construire le rapport de force, avec tous les salariés, pour résister aux attaques du gouvernement.

la  
cgt

LE 6 DECEMBRE, VOTONS LA CGT PENITENTIAIRE  
FAISONS ENTENDRE LA VOIX DES TERRAINS

#### Choisir la CGT

Pénitentiaire pour :

Créer les conditions de rassemblement de tous les personnels.

Plus de transparence et d'équité dans les CAP.

Un syndicalisme porteur des revendications des personnels, qui ne choisit pas la cogestion.

La défense d'orientations progressistes.

Un syndicalisme pénitentiaire qui ne soit pas soumis à l'administration ...

Vos  
Capistes  
CGT

#### Adjointes techniques 2<sup>ème</sup> Classe

FRANCOIS Claude (CD Le Port)

STEINER Christian (MA Sarreguemines)

JEANMOUGIN Michael (CD de Bédénac)

YVARS Jean-Christophe (MA Borgo)

J'AGIS, JE ME MOBILISE, le 06 DÉCEMBRE 2018  
JE VOTE POUR LA CGT

Et Retrouvez votre Syndicat **la cgt** sur :



pénitentiaire

la  
cgt

CAP des  
ADJOINTS TECHNIQUES

Scrutin N°23

# DÉFENDRE

## TA MUTATION

## TON AVANCEMENT

## LE RECRUTEMENT

## TON DETACHEMENT TA MISE A DISPO ...

## TON RECLASSEMENT

## TES DROITS

... ET BIEN PLUS

### LE 06 DÉCEMBRE PROCHAIN

### Tous ensemble Votons

pénitentiaire

la  
cgt






## LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)

La CAP, propre à chaque corps, est appelée à se prononcer sur toutes les questions relatives aux situations individuelles des fonctionnaires. Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

-  La mutation
-  L'avancement
-  Le recrutement (prolongation de stage, titularisation)
-  Les détachements, intégrations, disponibilités
-  Les reclassements suite à des restructurations

### MAIS ÉGALEMENT :

-  La CAP est aussi l'instance compétente en matière disciplinaire (conseil de discipline).
-  Les CAP sont paritaires. Y siègent en nombre égal les représentants de l'administration et ceux des personnels que vous êtes appelés à élire lors de ce scrutin.
-  La CAP est donc une instance extrêmement importante dans la vie professionnelle des agents.



### LES ÉLUS CGT EN COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Le jeudi 06 décembre 2018 vous allez élire vos représentants à la commission administrative paritaire (CAP) des adjoints techniques.

Ils seront élus pour un mandat de quatre ans. Ils auront à examiner et à se prononcer régulièrement en CAP pour ce qui concerne votre carrière.

Les représentants en CAP donnent un avis et influent sur la carrière de chaque agent (titularisation, mobilité, avancement, disponibilité, conseil de discipline).

Les militants CGT que nous présentons sur les listes siglées « la CGT » sont des acteurs locaux présents au quotidien à vos côtés. Porteurs de nos valeurs, de notre conception de la démocratie et de notre syndicalisme, nos candidats seront au service, sans distinction, des adhérents et du personnel. Notre engagement n'autorise aucune tricherie, aucun passe-droit, aucune compromission avec l'administration. La désinformation et le populisme discréditent l'action syndicale qui ne saurait exister sans moralité, honnêteté et transparence.

Les candidats CGT en CAP porteront ce haut degré d'exigence.

En votant pour eux, vous ne leur donnerez pas un chèque en blanc, vous entrerez avec eux en CAP.

De par votre vote pour les listes de la CGT, vous porterez avec nous les revendications visant à la revalorisation des salaires, de l'emploi et de la nécessaire reconnaissance des missions des adjoints techniques en catégorie B.

Si vous votez pour les candidats de la CGT, à la CAP des adjoints techniques, il n'y aura aucun passe-droit, ce sera pour les élus CGT la seule application des textes, dans l'intérêt des agents, pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Nous défendrons un traitement équitable de toutes les situations.

Concernant la mobilité, nous défendons la prise en compte de l'ancienneté sauf pour les agents qui ont des situations sociales particulières ou qui bénéficient d'un rapprochement de conjoint.

*Si vous partagez notre ambition et notre engagement, votez CGT.  
Choisissez le camp des salariés,  
Le 6 décembre 2018, votez LA CGT*



## LE 6 Décembre 2018 CHANGEONS LA DONNE TOUS ENSEMBLE VOTONS LA CGT Pénitentiaire



## ELECTIONS 2018 : L'HEURE DES BILANS ET DES CHOIX À FAIRE !

Cette élection du jeudi 6 décembre 2018 n'est pas une élection ordinaire qui se présente à l'ensemble des personnels techniques de l'Administration Pénitentiaire.

Être lucide sur l'état des forces : pour le pouvoir politique, les personnels techniques comptent très peu. A la différence des personnels de surveillance qui savent s'unir, des travailleurs sociaux qui ont arraché par l'action unitaire un statut en catégorie A, voire face à la masse d'agents que représentent certains corps communs, la division des personnels techniques et leur petit nombre dans chaque catégorie, les rendent invisibles pour le pouvoir politique. La DAP n'a par ailleurs cessé de réduire leur nombre en assumant la privatisation à tout va de nombreux services. Pour nos dirigeants, il ne faudrait plus alors que quelques Techniques en catégorie A, dans une mission résumée à une force d'appui et d'expertise au personnel de direction face aux groupes privés, tout en se contentant de quelques catégories C ou B, pour « faire tourner » les quelques petits établissements et autres services, qui demeureraient encore publics, tels les DISP, SPIP, etc....

### DES ÉLUS CGT PÉNITENTIAIRE EN CAP POURQUOI FAIRE ?

Cette élection sera alors décisive sur au moins un aspect essentiel, rompre avec un syndicalisme mou qui a laissé filer les métiers vers le privé, et qui, sur des sujets fondamentaux, tels les statuts, est incapable d'unir les Techniques dans l'action, privilégiant à sa place, le bavardage stérile des rencontres ministérielles ! Si les personnels techniques veulent à nouveau compter, il faut qu'ils tapent du poing sur la table, ensemble, en trouvant les mécanismes unitaires d'actions nécessaires à les rendre enfin visibles. Cela passe par se faire violence syndicalement, en acceptant de se mettre autour d'une table pour faire un bilan honnête et accepter un cadre revendicatif unitaire pour le bien de toute une profession !



### Ce que pense la CGT :

La CGT fait le bilan que dans les établissements, dans les DISP, à la régie, etc, les adjoints techniques effectuent aujourd'hui des missions dévolues à des agents de catégorie B. Ils en ont par ailleurs le niveau, avec un renfort non négligeable de l'expérience du terrain. Elle réaffirme que si l'emploi ne peut répondre à tout, il est essentiel pour réaliser les missions, toutes les missions. Il en va de l'intérêt du service public, de l'entretien des bâtiments, de l'insertion et de la réinsertion.

Au regard de ces évolutions, dans un but d'amélioration du service public pénitentiaire, la CGT demande des statuts en concordance avec les missions effectuées par les personnels du terrain.

### Ce que la CGT propose pour reconnaître pleinement les métiers :


- Une reconnaissance de la pénibilité des missions exercées par les personnels techniques : cela vaut pour le cadre actif (retraite à 55 ans) et la mise en place du 1/5ème, car ils subissent des nuisances professionnelles spécifiques au milieu carcéral (stress, insécurité, insalubrité ...). La CGT n'invente rien. Elle s'appuie sur les écrits de l'Institut de Veille Sanitaire (IVS), qui donne raison aux analyses de la CGT en faveur des personnels techniques : une demande psychologique élevée, une faible latitude décisionnelle, un déséquilibre effort/récompense, un faible soutien des supérieurs, un manque de reconnaissance, une insuffisance des effectifs ;

- Une augmentation de l'indemnité liée aux permanences techniques de 110 € à 350 € ;

- Une place conséquente et importante à la formation initiale et continue des personnels techniques. Des moyens suffisants doivent lui être consacrés afin de lui rendre logiquement sa place. Actuellement, elle est inexistante.

### Ce que la CGT propose au niveau statutaire :

#### La création d'un corps de Technicien de catégorie B à deux grades regroupant :

-  Dans le 1er grade, celui des Techniciens de 2ème classe, les anciens Adjoints Techniques de 2ème et 1ère classe. Les agents qui composeront ce grade auront pour missions :

D'exécuter, selon leur spécialité, tous les travaux nécessaires au fonctionnement des établissements et ateliers pénitentiaires ;

D'assurer l'encadrement des détenus au travail dans les ateliers, chantiers et exploitations agricoles ;  
De concourir à la formation professionnelle, à l'observation, et à la réinsertion des détenus.

-  Dans le 2ème grade, celui des Techniciens de 1ère classe, les Techniciens actuels :

Ces Techniciens de 1ère classe auraient un rôle supplémentaire d'encadrement des techniciens de 2ème classe. Toutefois, pour les techniciens actuels qui effectuent les mêmes missions que les directeurs techniques, la mise en place d'un plan ministériel de requalification d'emploi en catégorie A serait à envisager.

-  Pour le Corps des Directeurs Techniques :

Nous demandons tout simplement une parité avec les Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE). Un grade fonctionnel pourrait être envisagé.

Une réforme statutaire ne peut réussir qu'en travaillant de manière logique et coordonnée sur les métiers, les missions et les carrières.